

## Réponse de **Fosmax LNG**

### Consultation publique relative à la création d'une place de marché gaz unique en France en 2018

#### **Question 1 : Partagez-vous l'analyse de la CRE en ce qui concerne la méthodologie retenue dans l'étude Pöyry ?**

Fosmax LNG s'estime dans l'incapacité de donner un avis sur une telle méthodologie, extrêmement complexe, à la seule lecture des informations données dans la présente note technique de consultation.

Le modèle semble s'appuyer notamment sur des prévisions de prix du gaz à 20 ans, établies en fonction de scénarios d'investissements. Sans vouloir remettre en cause le sérieux avec lequel Pöyry a réalisé ce travail, il nous semble bien hasardeux de pouvoir porter un quelconque avis sur un exercice si périlleux. Les erreurs grossières dans le domaine des prévisions de prix sont légion.

Enfin, l'instabilité des résultats aux hypothèses explicitées est plutôt inquiétante quant à la stabilité des conclusions.

#### **Question 2 : Partagez-vous l'analyse de la CRE, en ce qui concerne les résultats quantitatifs et qualitatifs de l'étude Pöyry au niveau de la France ?**

Fosmax LNG constate que la CRE recommande implicitement l'abandon du projet Eridan, et ce sans en avoir mesuré toutes les conséquences.

La fusion des zones Nord et Sud implique qu'il doit être possible d'équilibrer le système même si l'un des points d'entrée (terminaux de Fos en l'occurrence) a une émission nulle, or la lecture des documents présentés ne permet pas de se rassurer sur ce point, d'autant que les investissements envisagés (stations de Saint-Martin et de La Bégude) n'ont à notre connaissance qu'un impact marginal sur l'équilibre du sud-est du réseau par rapport à la situation actuelle.

Par ailleurs, l'arrêt aujourd'hui du projet Eridan, fait peser des risques considérables sur la faisabilité et le coût à terme de ce projet ; projet nécessaire aussi pour les projets d'augmentation des capacités des terminaux de Fos.

En effet, le débat public et l'enquête publique ont été difficiles ; des tergiversations dans la décision de faire redonneront de l'ardeur aux opposants, ce qui, dans le meilleur des cas, renchérira le coût intrinsèque du projet et dans le pire des cas empêchera sa réalisation.

D'autre part, si Eridan est réalisé in fine, les investissements réalisés dans le schéma « Val de Saône / Gascogne / Midi » deviendront improductifs, et la subvention européenne actuellement octroyée au projet Eridan, aura été perdue, soit un surcoût total de près de 300 M€ :

- |   |        |
|---|--------|
| ▪ Investissement TIGF rendu inutile :                       | 120 M€ |
| ▪ Aménagement de la station de Saint-Martin rendu inutile : | 20 M€  |
| ▪ Rénovation de la station de La Bégude rendue inutile :    | 70 M€  |
| ▪ Subvention Européenne perdue :                            | 74 M€  |

La réalisation du projet Eridan semble donc être mieux à même d'une part de permettre une réelle fusion des zones Nord et Sud, et d'autre part de préserver la possibilité de développer les terminaux de Fos, et ce au meilleur coût.

### **Question 3 : Partagez-vous l'analyse de la CRE, en ce qui concerne les résultats de l'étude Pöyry au niveau de l'Europe ?**

Fosmax LNG s'estime dans l'incapacité de donner un avis sur une telle méthodologie, extrêmement complexe, à la seule lecture des informations données dans la présente note technique de consultation.

### **Question 4 : Etes-vous favorable aux orientations envisagées par la CRE ?**

Comme il est développé notamment aux questions 2 et 8, Fosmax LNG est défavorable à cette orientation qui repose sur une analyse erronée de la faisabilité d'une fusion des zones Nord et Sud dans ces conditions, une analyse incomplète des coûts et des risques, et sur une appréciation contestable de l'évolution des équilibres du marché mondial du gaz.

Aussi, Fosmax LNG alerte l'ensemble des acteurs du marché sur l'incapacité du schéma « Val de Saône + Gascogne/Midi » , au contraire du projet Eridan à créer de la capacité dans le sens sud vers nord, ce qui revient à faire une impasse totale et dangereuse sur des scénarios de retour du GNL vers l'Europe.

### **Question 5 : Etes-vous favorable à la fusion anticipée des zones Nord et Sud avant la mise en service des investissements de décongestion ?**

Fosmax LNG est opposée (cf question n°2) à la fusion des zones Nord et Sud avec les investissements de décongestion proposés.

A fortiori, sans les investissements de décongestion, l'opposition de Fosmax LNG ne peut être que plus ferme, car elle mènerait à une situation préjudiciable pour Fosmax LNG et ses clients (cf question n°8).

### **Question 6 : Selon vous, une telle fusion doit-elle être fondée uniquement sur des achats de gaz dans le sud par les GRT ou doit-elle s'appuyer sur des obligations de flux de GNL ? Dans ce dernier cas, quel type d'obligation préconisez-vous ?**

L'obligation de flux de GNL constitue une mesure autoritaire agressive envers les clients de Fosmax LNG qui est donc à ce titre totalement opposé à cette mesure. A moins que cette obligation de flux ne s'accompagne d'un dédommagement des préjudices subis, ce qui dans les hypothèses actuelles d'écart de prix Europe/Asie conduirait à des sommes tout à fait considérables.

- Exemple : 1 bateau de 1 TWh / écart de prix de 10 €/MWh → 10 M€ de dédommagement

D'autre part, elle est opérationnellement hasardeuse : il ne s'agit pas ici d'une centrale électrique construite sur le sol français que RTE peut démarrer en quelques minutes ; le GNL est acheminé sur des milliers de kilomètres, il peut faire l'objet d'aléas de production, d'engagements contractuels. Il semble bien hasardeux de pouvoir sérieusement garantir sa fourniture, et encore moins dans des délais courts.

En cas de congestion, ce qui est le cas sous-jacent à la question, la seule ressource physique permettant d'amener du gaz dans la durée est le GNL des terminaux méthaniers. Dès lors, régler le déficit par un appel de gaz sur le réseau des GRT ou par du GNL supplémentaire est équivalent.

In fine, le mécanisme de marché résultant à des appels au GNL est difficile à mettre en place à court terme, à l'inverse du marché électrique

Enfin, à quel expéditeur s'appliquerait cette obligation de flux ? Aujourd'hui, chaque expéditeur équilibre son portefeuille entrées/sorties sur chaque zone d'équilibrage. Demain, un ou quelques expéditeurs élus seraient-ils chargés d'équilibrer par leur GNL les sorties de tous les expéditeurs de la zone ? Fosmax LNG n'a pas lu de réponse à ces questions délicates dans le document de la consultation et s'inquiète donc de la viabilité de la solution proposée de ce point de vue.

**Question 7 : Etes-vous favorable à la commercialisation par GRTgaz de capacité Nord vers Sud supplémentaires jusqu'en 2018, sur la base d'outils contractuels ? Etes-vous favorable au mécanisme envisagé par la CRE ? Si non, quels seraient selon vous les outils les plus adéquats ?**

Fosmax LNG insiste sur le fait que ces mécanismes ne doivent pas altérer les capacités fermes liées aux capacités commercialisables par les terminaux de Fos. Ils ne peuvent donc être qu'un traitement des capacités interruptibles décidés sur un horizon très court en fonction de l'utilisation des terminaux de Fos.

**Question 8 : Etes-vous favorable à la mise en œuvre des outils envisagés par la CRE pour éviter l'apparition de la congestion sud-est ?**

Les outils envisagés appellent de notre part les plus grandes réserves et nous paraissent en particulier aller à l'encontre de l'objectif affiché :

- **Lancement par GRTgaz d'appels d'offres pour l'achat de gaz localisé dans le sud-est de son réseau ;**

Le GNL ne peut être appelé aussi simplement que l'on démarre une centrale électrique installée sur le territoire : le GNL s'inscrit dans une chaîne d'approvisionnement dont les contraintes logistiques peuvent être telles que le temps de réaction du système peut se compter en semaines ou mois.

- **Interruption du service de rechargement de navires proposé par Fosmax LNG au terminal de Fos Cavaou en cas de risque d'occurrence de la congestion sud-est ;**

Cette mesure est de nature à entraîner une discrimination entre les fournisseurs de gaz, selon qu'ils souscrivent des engagements de rechargement à Fos Cavaou ou ailleurs en Europe. Au terminal de Fos, ils bénéficieraient d'un engagement de rechargement affaibli par la possibilité d'une interruption de service en cas de risque d'occurrence de la congestion sud-est.

Cette mesure serait contre-productive, car pour ne pas risquer de se faire ainsi « confisquer » leur gaz, les fournisseurs de GNL préféreront le décharger dans d'autres terminaux où ils ne seraient pas exposés à ce risque ; la zone sud serait d'autant moins alimentée.

A cet égard, il est bon de rappeler que sur les opérations de déchargement-rechargement menées à Cavaou en 2013, 53 TWh ont été déchargés versus seulement 4 TWh rechargés soit à peine 10% des quantités déchargées. La menace d'une interdiction des rechargements aurait un impact bien supérieur sur le solde des quantités nettes déchargées, probablement plusieurs dizaines de %.

Une telle mesure aurait pour conséquence de rendre le terminal de Fos Cavaou moins attractif que les autres terminaux européens qui proposent le service de rechargement, pour leur part sans restriction de cette sorte, et porterait ainsi atteinte à sa compétitivité par rapport aux terminaux concurrents.

En conclusion, les outils envisagés ne produiraient pas les effets escomptés et produiraient même probablement l'effet inverse. Fosmax LNG souligne par ailleurs que la menace de mettre en œuvre ces



outils à tout moment diminue la visibilité des utilisateurs du marché français et décourage toute velléité d'engagement sur le long terme.

Ils pourraient être perçus par les utilisateurs actuels et les prospects comme un signal d'instabilité des règles du jeu et donc nuire à l'attractivité du terminal et donc à sa compétitivité vis-à-vis des autres terminaux français et européens, ce qui va à l'encontre de l'objectif poursuivi en asséchant le PITTM FOS.

**Question 9 : Etes-vous favorable aux orientations envisagées par la CRE ?**

Fosmax LNG n'est pas favorable aux orientations de la CRE, notamment sur deux points :

L'arrêt du projet ERIDAN

La mise en place de mesure arbitraires, discriminatoires, contestables et contre-productives pour tenter de compenser la congestion physique vers le Sud-Est.

**Question 10 : Avez-vous d'autres remarques ou propositions ?**